



Rentrée scolaire

Dispositif de prévention contre la grippe A

www.education.gouv.fr

ministère de l'Éducation nationale

Sommaire

- Présentation générale du dispositif
- Note du 30 juillet 2009 à l'attention de Mesdames et Messieurs les Recteurs
- Instructions pédagogiques de lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A (H1N1)-
Diffusion des gestes barrières dans les classes



RENTRÉE SCOLAIRE

DISPOSITIF DE PRÉVENTION

CONTRE LA GRIPPE A



PLAN GÉNÉRAL

- SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE
- DES ACTEURS MOBILISÉS
- TROIS OBJECTIFS PRIORITAIRES
 - PREMIER OBJECTIF
-> **INFORMER ET PROTÉGER**
 - DEUXIEME OBJECTIF
-> **TRAITER LES « CAS GROUPES »**
 - TROISIÈME OBJECTIF
-> **ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**



ministère
éducation
nationale



SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE

- Une circulation du virus effective mais limitée
 - Des épisodes de cas groupés contenus pendant l'été
- **1058** cas probables et confirmés depuis le début de l'épidémie



DES ACTEURS MOBILISÉS

- **Depuis mai** Participation à la Cellule Interministérielle de Crise
- **17 Juillet** Réunion de la cellule ministérielle de crise
- **30 Juillet** Instructions aux recteurs (plans de continuité)
- **9 Août** Circulaire (MEN, MESR) sur le rôle des personnels de santé
- **18 Août** Réunion de la cellule ministérielle de crise
- **18 Août** Réunion des correspondants académiques grippe
- **25 Août** Réunion des recteurs, et inspecteurs d'académies
- **26 Août** Réunion des correspondants académiques grippe en configuration interministérielle
- **Fin Août** Circulaire interministérielle (Santé, Intérieur, Education) relative au traitement des cas groupés



TROIS OBJECTIFS PRIORITAIRES

- PREMIER OBJECTIF
-> **INFORMER ET PROTEGER**
- DEUXIEME OBJECTIF
-> **TRAITER LES « CAS GROUPES »**
- TROISIÈME OBJECTIF
-> **ASSURER LA CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE**



ministère
éducation
nationale



PREMIER OBJECTIF > INFORMER ET PROTEGER

« L'information et l'apprentissage des mesures de prévention sont les meilleures mesures de préparation »

Comment informer les familles ?

Un dépliant « *Vous informer sur la grippe A (H1N1) et la scolarité de votre enfant* » sera diffusé à **12 millions d'exemplaires** dès la rentrée scolaire

Une espace dédié du site education.gouv.fr fournira régulièrement des informations actualisées

Comment protéger les élèves ?

Une instruction pédagogique envoyée le 31 juillet aux directeurs d'écoles et aux chefs d'établissement : **Tous les élèves recevront dans les premiers jours de la rentrée une information sur les gestes barrières.**

Quels sont les gestes barrières ?

Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand on tousse ou on éternue; le jeter ensuite dans une poubelle fermée et se laver soigneusement les mains.

Se laver les mains régulièrement et avec soin, avec du savon ou une solution hydro-alcoolique en comptant jusqu'à 30.

Eviter tout contact avec une personne malade



Vous informer sur la grippe A/H1N1 et la scolarité de votre enfant

En cohérence avec le dispositif gouvernemental, le ministère de l'Éducation nationale dispose d'un plan de prévention et de lutte contre la pandémie grippale. Il mobilise ses équipes sur tout le territoire afin de limiter les risques sanitaires et d'assurer une continuité du service public d'enseignement.

Ce dépliant vous présente dans ses grandes lignes le plan ministériel. **Les informations seront régulièrement actualisées, vous pouvez les consulter sur :**

www.education.gouv.fr



Rappel

La transmission du virus de la grippe A/H1N1, infection respiratoire très contagieuse, s'effectue de la même manière que celle de la grippe saisonnière :

- dans l'air par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons,
- par le contact rapproché avec une personne malade,
- par le contact avec des objets touchés, donc contaminés, par une personne malade.

Comment reconnaître la grippe A/H1N1?

Les symptômes sont identiques à ceux de la grippe saisonnière : **fièvre supérieure à 38°**, ou **courbatures**, ou **grande fatigue** notamment, **ET toux** ou **difficultés respiratoires**. Si vous ressentez ces symptômes, **appelez votre médecin traitant**. Contactez le Centre 15 uniquement en cas d'urgence.

Les gestes pour se protéger

Le respect de certaines règles d'hygiène élémentaire limite les risques de contamination. Vous devez les appliquer vous-mêmes et les apprendre dès maintenant à vos enfants.

- 1 Se couvrir la bouche et le nez avec un mouchoir en papier quand vous tousssez ou éternuez ;** le jeter ensuite dans une poubelle fermée et se laver soigneusement les mains.
- 2 Se laver les mains régulièrement et avec soin,** avec du savon ou une solution hydro-alcoolique (vendue en pharmacie et grande surface), en comptant jusqu'à trente.
- 3 Éviter tout contact avec une personne malade.**

Pour en savoir plus

Le site interministériel de préparation à un risque de pandémie grippale
www.pandemie-grippale.gouv.fr

Pandémie grippale : guide pratique de la vie quotidienne
www.pandemie-grippale.gouv.fr/monquotidienpandemie

Le site du ministère de l'Éducation nationale
www.education.gouv.fr

Le site du ministère de la Santé et des sports
www.sante-sports.gouv.fr

Le site de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé
www.inpes.fr

Par téléphone : **+33 (0)825 302 302** - Info Grippe
(0,10 €/min. depuis un poste fixe en France.)





Dès maintenant, des mesures de prévention

● Les élèves sont sensibilisés

Dès le mois de mai 2009, l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), partenaire du ministère de l'Éducation nationale, a diffusé dans chaque école, collège et lycée une affiche rappelant les règles d'hygiène à respecter. Chaque élève suivra dans les premiers jours de la rentrée une séquence d'information sur les gestes et comportements qui limitent la transmission de la grippe.

● Les personnels sont mobilisés

Les responsables des écoles et des établissements scolaires se sont préparés à gérer les cas groupés de grippe A/H1N1 qui surviendraient dans le cadre scolaire. Les professionnels de la santé exerçant à l'Éducation nationale (médecins, infirmières etc.) sont également prêts à intervenir pour accompagner les élèves et leurs familles.

● Une campagne de vaccination est prévue

Une campagne de vaccination aura lieu à partir de cet automne. Vous serez informé le moment venu de son organisation.

Si nécessaire, la fermeture d'établissements

En fonction de l'évolution de la pandémie, les écoles et établissements scolaires peuvent être éventuellement fermés localement ou nationalement.

● Que se passe-t-il si plusieurs enfants présentent des symptômes grippaux en classe ?

Le directeur d'école ou le chef d'établissement en informe les autorités sanitaires locales. En attendant leur prise en charge médicale, il fait placer les élèves concernés dans un lieu écarté des activités collectives et prévient leurs parents. Il avertit également l'ensemble de la communauté éducative (parents, élèves, personnels) de la situation et des mesures mises en œuvre pour éviter la propagation du virus.

● Pourquoi fermer des écoles, collèges ou lycées ?

Les épidémies de grippe saisonnière montrent que le taux d'enfants atteints est toujours plus élevé que celui des adultes. Afin de protéger les enfants, leurs familles et tous les membres de la communauté éducative et de limiter la propagation du virus, il peut donc être décidé de fermer tout ou partie des écoles et des établissements scolaires, dans des zones touchées par la pandémie.

● Qui décide de fermer et de rouvrir des écoles et établissements scolaires ?

Ce sont les préfets, représentants locaux du Gouvernement, qui décident de fermer et de rouvrir les écoles et établissements scolaires, en fonction de la situation sanitaire et de son évolution. Ces décisions seront prises avec les représentants de l'Éducation nationale et en liaison avec les collectivités locales.

● Qui renseigne les familles lors de la fermeture d'un établissement ?

Le chef d'établissement ou le directeur d'école sera l'interlocuteur des parents et des élèves. Les sites Internet des rectorats recenseront également les fermetures et réouvertures d'établissements scolaires.

● Combien de temps une fermeture peut-elle durer ?

L'école ou l'établissement scolaire pourra être fermé aussi longtemps que nécessaire pour contenir la diffusion du virus et protéger les familles et les membres du personnel.

● En cas de fermeture d'établissements, pourquoi le Gouvernement ne met-il pas en place des modes de garde alternatifs ?

Aucun mode de garde alternatif n'est mis en place, précisément pour éviter le regroupement d'enfants qui favorise la diffusion du virus. La fermeture des écoles, bien qu'elle engendre des difficultés d'organisation pour les familles, ralentit la diffusion de la pandémie.

● Quand les enfants et adultes grippés pourront-ils retourner dans l'établissement ?

Les enfants et les adultes grippés pourront retourner dans l'établissement à la fin de la période de contagiosité. Celle-ci est d'une durée de 7 jours après l'apparition des premiers symptômes en l'absence de traitement antiviral.

Pour tous, la continuité pédagogique

En cas de fermeture nationale des écoles et des établissements scolaires, le ministère de l'Éducation nationale a prévu que certains enseignements pourront être assurés d'une manière différente. Les moyens de communication actuels seront utilisés (téléphone, Internet, télévision, radio).

● Pour les écoles, diffusion de programmes d'éducation

Des programmes d'éducation seront diffusés à la télévision et à la radio. Une permanence administrative pourra être organisée localement et vous en serez informé.

● Pour les collèges et lycées, permanences d'enseignants référents

Des enseignants référents assureront des permanences dans l'établissement. Ils seront des correspondants pour les élèves, et des relais entre eux et les enseignants restés à leur domicile pour le suivi et l'aide aux devoirs.

● Pour tous les niveaux, diffusion de modules pédagogiques

Pour assurer la continuité de l'accès aux programmes d'enseignement, le ministère permettra aux élèves de mobiliser leurs connaissances. Des modules pédagogiques seront diffusés sur France Culture et France 5. Au total 264 heures d'émissions télévisées et 288 heures d'émissions radiophoniques sont préparées, pour tous les niveaux d'enseignement (école, collège et lycée). Les élèves pourront aussi travailler sur Internet grâce à "L'académie en ligne", le site de ressources gratuites proposé par le ministère (www.academie-en-ligne.fr).



DEUXIEME OBJECTIF > TRAITER LES CAS GROUPES

Agir dès le premier cas

Garder l'enfant au domicile en cas de suspicion de grippe
Isoler les élèves et personnels développant des symptômes grippaux
Organiser le retour rapide au domicile familial

Qu'est qu'un cas groupé ?

Un cas groupé correspond à la **survenue de trois cas au moins de syndromes grippaux en moins d'une semaine dans une même classe** ou dans des classes différentes avec des activités partagées.

Comment doit réagir le directeur d'école ou le chef d'établissement ?

Signaler sans délai les cas groupés à la DDASS
Rechercher les personnes contacts proches des cas groupés (mêmes classes ou activités partagées) jusqu'aux mesures d'isolement
Conseiller aux personnes contacts proches ayant des facteurs à risque de consulter un médecin rapidement
Avertir sans délai les autorités académiques qui informent le préfet



FERMETURE ET RÉOUVERTURE DES CLASSES OU ÉTABLISSEMENTS

Modalités de fermeture des classes ou établissements

La **fermeture locale** relève de la **compétence des préfets** de départements. La fermeture générale relèverait d'une décision du centre interministériel de crise, sur recommandation du ministre de la santé.

En présence d'un cas groupé **une fermeture peut être envisagée** par l'autorité préfectorale :

elle n'a pas de caractère automatique.

Des **décisions prises au cas par cas**, guidées par deux impératifs :

la situation épidémiologique locale et nationale, et la rapidité de l'action.

Modalités de réouverture des classes ou établissements

Réouverture locale décidée par le préfet

Trois conditions

- > **Fermeture** pendant au moins six jours consécutifs
- > **Réintégration** après la fin de la période de contagiosité
- > **Nettoyage** complet des locaux



TROISIEME OBJECTIF > ASSURER LA CONTINUITE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE

La continuité administrative

Prévue en cas de fermeture généralisée des établissements d'enseignement
Etablissement définitif des plans de continuité

La continuité pédagogique

Prévue pour une durée maximale de 12 semaines

Télédiffusion *France 5*, 264 heures, 5 h 30 par jour, 4 jours par semaine

Radiodiffusion *France culture*, 288 heures, 6h 00 par jour, 4 jours par semaine

CNED et Académie En Ligne

Mise en place des enseignants référents



*Ministère de l'Éducation nationale,
Porte-parolat du gouvernement*

Le Ministre

Paris, le **30 JUIL. 2009**

NOTE

**à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Recteurs**

Le développement de l'épidémie de grippe A(H1N1) en France et sa résonance potentielle en milieu scolaire me conduisent à vous préciser les principaux enjeux de l'Éducation nationale dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire.

Situation épidémiologique

Selon les derniers bulletins épidémiologiques émis par l'Institut national de veille sanitaire, une circulation limitée du virus se poursuit sur le territoire national.

On observe une augmentation modérée du nombre d'épisodes de cas groupés en collectivités. A ce jour, 51 épisodes de cas groupés (dont 10 en établissement scolaire) ont été identifiés, dont 35 sans lien avec des cas importés. Ces épisodes surviennent notamment au sein de foyers familiaux et de collectivités d'enfants. Seuls 4 cas ont nécessité un recours aux soins intensifs. Tous ont eu une évolution favorable. Aucun décès n'a été signalé et la maladie reste à ce jour bénigne dans la très grande majorité des cas.

Dans le monde, la diffusion du virus continue de progresser rapidement. Depuis le 16 juillet 2009, l'OMS recommande l'arrêt du décompte des cas individuels dans les pays fortement touchés, au profit d'une surveillance des recours aux soins liés à la grippe. Ainsi, le bilan officiel des cas confirmés et/ou probables sous-estime largement l'ampleur de l'épidémie et ne constitue plus un indicateur fiable de l'évolution de la pandémie.

L'émergence de groupes de cas n'ayant pas eu de contact avec une personne revenant d'un pays à forte circulation virale indique que nous sommes au début d'une phase de circulation active au sein de la population.

Continuité administrative

Le Centre interministériel de crise (CIC) a donné pour instruction aux différents ministères de procéder à la mise à jour des plans de continuité administrative pour la fin du mois d'août. Je vous demande, d'une part, de procéder à la finalisation des plans de continuité

administrative de votre rectorat et des inspections académiques de votre ressort et, d'autre part, de veiller à la réalisation effective, dans les premiers jours du mois de septembre, des plans de continuité des établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et des établissements privés sous contrat. Les écoles primaires n'ayant pas à organiser localement une continuité pédagogique complémentaire à la diffusion des programmes nationaux, seule une continuité administrative légère doit être envisagée.

Cas groupés de grippe A (H1N1)

L'apparition de foyers de cas de grippe A (H1N1) dans des écoles et établissements scolaires au mois de juin 2009 doit conduire à préciser les attitudes à adopter en cas de suspicion de cas groupés dans une école, un établissement public local d'enseignement ou un établissement privé sous contrat. Dans cette perspective, vous serez destinataires dans les prochains jours d'une circulaire relative aux conduites à tenir en cas d'apparition de symptômes grippaux, aux critères de fermeture des écoles et des établissements scolaires et à leurs modalités de réouverture. Je vous remercie de veiller à une diffusion parfaite de ces informations auprès des chefs d'établissement et directeurs d'école.

Promotion des gestes barrières

Les modes d'apparition des cas de grippe A (H1N1) dans les écoles et les établissements scolaires ont confirmé la grande contagiosité du virus et, de ce fait, la nécessité d'adopter des mesures permettant de lutter contre sa propagation. Dans cet objectif, j'adresserai dans les prochains jours une instruction pédagogique aux chefs d'établissement et aux directeurs d'école sur la diffusion des gestes barrières dans les classes lors de la prochaine rentrée scolaire. Je vous rappelle que des affiches et des autocollants reprenant ces gestes d'hygiène essentiels peuvent être commandés gratuitement auprès de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), à l'adresse Internet suivante : <http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/commandes/commandes.asp>

Correspondants académiques

Afin de faire un point sur l'état de préparation du ministère de l'Education nationale et de ses services déconcentrés, je réunirai les correspondants académiques « pandémie grippale » le mardi 18 août au ministère de l'Education nationale. L'ordre du jour, qui concernera aussi les principaux enjeux de la rentrée scolaire, vous sera communiqué ultérieurement. Je vous remercie de vous assurer de la bonne représentation de votre académie à cette réunion de travail.

Je compte sur votre implication personnelle et sur la mobilisation de tous vos services.



Luc CHATEL



Paris le 31 juillet 2009

Direction générale
de l'enseignement
scolaire

Le ministre de l'Éducation nationale,
Porte-parole du gouvernement

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames les professeurs et Messieurs les professeurs

S/c de Mesdames les inspectrices et Messieurs les
inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services
départementaux de l'éducation nationale

S/c de Mesdames les rectrices et Messieurs les recteurs
d'académie

DGESCO/ GDA
n° 2009-0092

Objet : Lutte contre la propagation de la nouvelle grippe A (H1N1) – Diffusion des
gestes barrières dans les classes

Les modes d'apparition des cas de grippe A (H1N1) dans les écoles et les
établissements scolaires ont confirmé la grande contagiosité du virus et de ce fait, la
nécessité d'adopter des mesures permettant de lutter contre sa propagation.

Il convient de rappeler que la transmission de la grippe A (H1N1) se fait de la même
manière que celle d'une grippe saisonnière :

- par la voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air du virus par
l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons ;
- par le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire, par
exemple lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main ;
- par le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne
malade, comme une poignée de porte.

Pour information

*Mesdames et Messieurs les médecins, Conseillers techniques des Recteurs et
des IA-DSDEN*

*Mesdames les infirmières et Messieurs les infirmiers, Conseillers techniques
des Recteurs et des IA-DSDEN*

Certaines attitudes sont à adopter pour éviter au maximum ces contaminations :

- se laver les mains plusieurs fois par jour, au savon et pendant trente secondes ;
- utiliser un mouchoir jetable pour éternuer ou tousser ;
- jeter immédiatement ce mouchoir à la poubelle et se laver les mains à nouveau.

Ces précautions, que l'on appelle « gestes barrières », constituent une protection de premier ordre contre la propagation du virus.

C'est pourquoi je vous demande de présenter les « gestes barrières » à tous les élèves scolarisés, de la maternelle à la terminale, dans les tous premiers jours de la rentrée scolaire.

Les modalités de cette présentation sont laissées à l'appréciation des établissements.

Des affiches et des autocollants reprenant les « gestes barrières » peuvent être commandés gratuitement auprès de l'INPES, à l'adresse Internet <http://www.inpes.sante.fr/grippeAH1N1/commandes/commandes.asp>

Au-delà de ces consignes comportementales, il est essentiel que les usagers des établissements aient accès à des installations propres et pourvues en produits hygiéniques adaptés : savon liquide, essuie-mains jetables ou souffleries.

Pour le ministre et par délégation,
Le directeur général de l'enseignement scolaire



Jean-Louis Nembrini